

RATP : la CFDT crée un nouveau syndicat, déjà contesté

19/04/2016 Dialogue et relations sociales

Par Jean-François Rio - Liaisons Sociales

PARIS, 19 avril 2016 - C'est le énième épisode d'un conflit qui agite depuis 2013 la section CFDT de la RATP : le 14 avril dernier, l'organisation cédétiste s'est dotée d'une nouvelle structure au sein de la Régie, le Syndicat CFDT des personnels de la RATP.

Avec à sa tête Christophe Salmon, l'homme qui dénonça après les attentats du 13 novembre 2015 la radicalisation religieuse de certains personnels de la RATP, ce nouveau syndicat doit encore être adoubé le 20 avril par le bureau confédéral de la CFDT. Une pure formalité. Car le Syndicat CFDT des personnels de la RATP est censé damer le pion à la CFDT RATP, la section frondeuse dont la désaffiliation a été prononcée le 11 avril par l'organisation de Laurent Berger.

« A ce jour, cette procédure n'a pas encore été notifiée par huissier. Quoi qu'il arrive, nous allons porter cette nouvelle tentative de déstabilisation de l'équipe en place devant les tribunaux », indique Pascal Journaux, le secrétaire général adjoint de la CFDT RATP.

Au moins ce dernier peut-il se targuer d'avoir déjà remporté une bataille judiciaire décisive dans le conflit qui l'oppose à la confédération. Le 28 janvier dernier, la cour d'appel de Paris a ainsi annulé la mise sous administration provisoire par la CFDT de son syndicat dans l'entreprise publique (lire notre dépêche). La CFDT s'était ainsi vue condamnée à payer à son syndicat RATP la somme de 10 000 euros à titre de dommages et intérêts "pour abus de pouvoir et atteinte portée à la personnalité morale du syndicat". « Nous avons pris acte de cette décision qui ne porte pas sur le fond du dossier mais sur un point de notre règlement intérieur que nous avons d'ailleurs amendé depuis », précise aujourd'hui Thierry Cadart, secrétaire national de la CFDT.

Dissensions internes et querelles de personnes

A l'origine de cet imbroglio : des dissensions internes et des querelles de personnes portant notamment sur la manière de représenter au mieux les personnels de la RATP. Petit retour en arrière. Au sein du syndicat CFDT RATP, une nouvelle commission exécutive et un nouveau secrétaire général avaient été élus en septembre 2013 à la suite du vote d'une motion de défiance visant l'ancienne équipe. Ces décisions, contestées par la commission évincée, avaient conduit, en janvier 2014, la confédération à mettre le syndicat sous administration provisoire.

« Une procédure classique qui reste cependant exceptionnelle », selon Thierry Cadart. En tout cas, celle-ci a été d'emblée contestée par l'équipe élue en septembre 2013. Laquelle a également pris langue avec la direction de la RATP pour tenter de dénoncer les accords signés par les administrateurs provisoires. Une demande de dénonciation restée depuis sans suite.

Cette guerre microcholine a déjà fait une victime : la CFDT elle-même, qui a perdu en 2014 sa représentativité dans cette entreprise qui compte près de 56 000 salariés (lire notre dépêche). Les «

désaffiliés » peuvent désormais faire appel de la décision prise par le bureau national devant le Conseil national confédéral, dont la prochaine réunion trimestrielle se tiendra en mai. Ils vont à coup sûr saisir la justice. « C'est le pot de fer contre le pot de terre mais nous voulons faire respecter nos droits », assène Pascal Journaux.

Conflit analogue dans le commerce

La CFDT a connu un conflit analogue avec le Scid, son syndicat du commerce francilien, mis sous tutelle depuis février 2015 et qui a voté très largement, en janvier dernier, en faveur d'une désaffiliation (lire notre dépêche)

© 2009-2015 AFP-Liaisons Sociales